

# Sargé-lès-Le Mans, le fief des Croisettes

Philippe DAVASE

Edition du 1<sup>er</sup> juin 2014 (*première édition en décembre 2012*)

Ceux qui s'intéressent à l'histoire et au patrimoine de Sargé ont la chance d'avoir plusieurs plans terriers mis en ligne par les Archives Départementales de la Sarthe. Ils sont au nombre de dix et ont été dressés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le premier a trait au bourg de Sargé et les neuf autres décrivent des parcelles du fief des Croisettes avec parfois une liste nominative des propriétaires. Ce fief s'étale sur plusieurs paroisses. Sargé est l'une d'elles, les autres sont Saint-Ouen-des-Fossés, Coulaines, Saint-Vincent et Sainte-Croix.

Un assemblage de ces plans en transposition sur le cadastre de 1810 donne une bonne appréciation de l'étendue de ce fief sur les paroisses de Sargé, Saint-Ouen-des-Fossés (partie Saint-Ouen-du-Dehors) et Coulaines. Au vu de la carte ci-dessous on déplore le manque manifeste de plusieurs planches qui auraient permis de joindre les sections. Mais a contrario cette reconstitution aboutit à une supputation forte du contour de deux planches manquantes sur Saint-Ouen-du-Dehors. Du même coup on peut faire de la partie campagne de Saint-Ouen-des-Fossés une exclusivité du fief des Croisettes.

Le fief des Croisettes, comme celui de Monnet tout proche, fut réuni par le marquis de Lavardin-Tucé à son marquisat de Lavardin<sup>1 2</sup>. La juridiction de ces fiefs s'exerçait à l'hôtel de Tessé<sup>3</sup>.

---

1. J.-R. Pesche Tome II p.180  
2. J.-R. Pesche Tome IV p.130  
3. J.-R. Pesche Tome III p.435

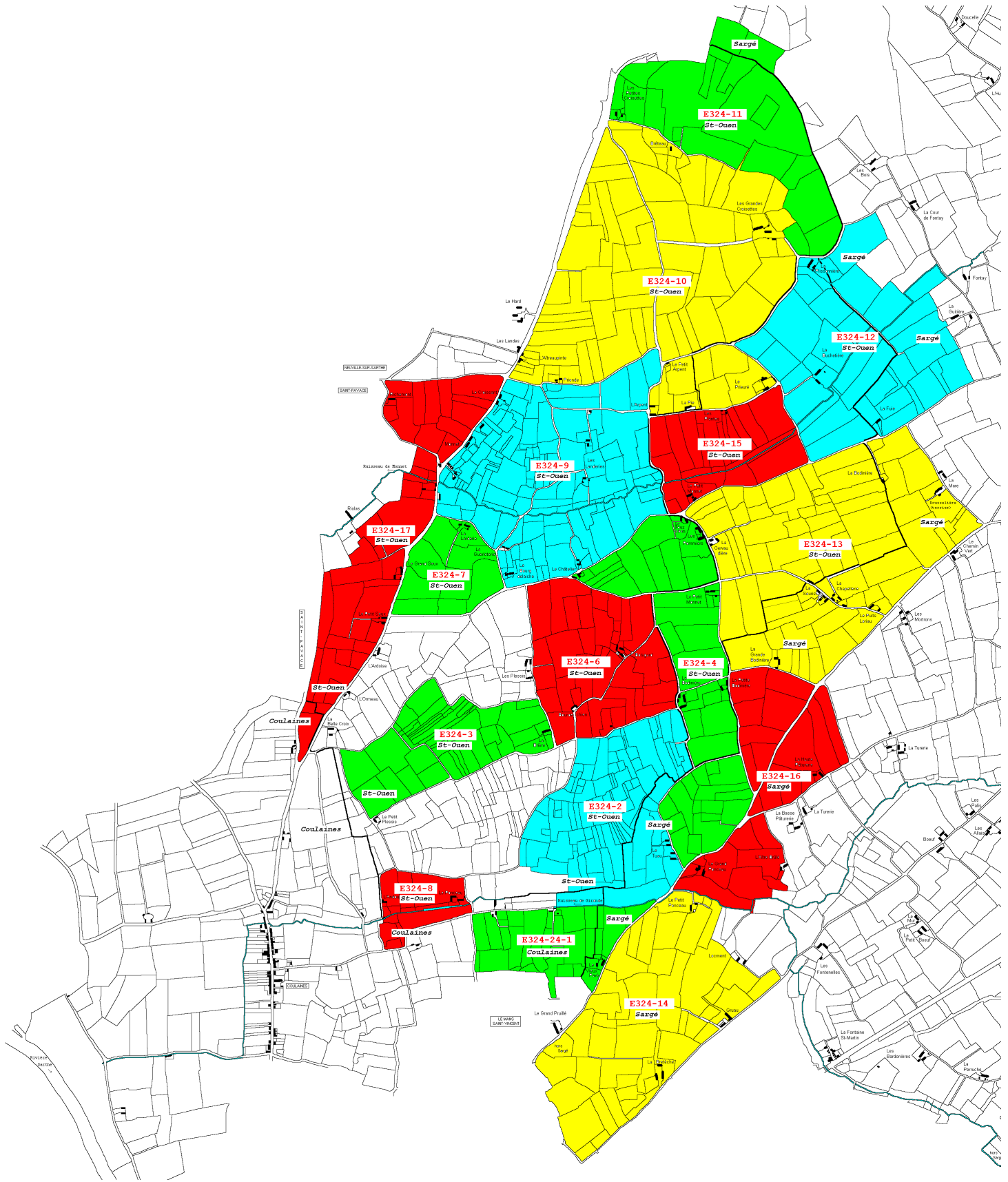


FIGURE 1 – Le fief des Croisettes. Agencement des plans terriers transposés sur le cadastre de 1810 pour Sargé-lès-Le Mans, Saint-Ouen-des-Fossées (partie Saint-Ouen-du-Dehors) et Coulaïnes.